ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ
Valant règlement de consultation
Analyse des chroniques de niveau d'eau du site Natura 2000 FR8301084 : Mont Bar (43)

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur
Elisabeth BRUSSAT
Présidente
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
6 Rue du pont couvert, le Bourg
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 8 septembre 2026.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise**)**

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Le site Natura 2000 « Mont Bar » se trouve dans le département de la Haute-Loire, sur la commune d'Allègre. Il couvre une superficie totale de 21 ha. Le Mont Bar est un cratère volcanique de type strombolien qui héberge en son cœur une tourbière d'environ 3 ha. La tourbière et les forêts des versants (hêtraies-sapinières) sont des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de ce site Natura 2000.

La tourbière est en libre évolution (pas de pâturage ni d'exploitation forestière). Le site n'a semble-t-il pas subi de travaux importants au cours de son histoire, si ce n'est la création d'un drain au niveau de l'exutoire en 1821.
Depuis plusieurs années, il est constaté une colonisation par les ligneux ainsi qu'une évolution des communautés végétales de la magnocariçaie vers un marais de transition, puis vers un haut-marais.

Au regard de l'évolution constatée et des changements climatiques en cours, les gestionnaires du site s'interrogent sur le fonctionnement hydrologique du site.

En juillet 2000, le site a été équipé avec 3 sondes piézométriques par la DIREN.
Une première chronique de données existe sur la période 2000 à 2021 avec des moyennes journalières.
Une seconde chronique de données existe sur la période 2022 à 2024 avec des données brutes, toutes les 20 minutes.
Constatant d'importants disfonctionnements des sondes, un nouveau dispositif de suivi basé sur 5 sondes a été mis en place par les gestionnaires (Conseil Départemental de Haute-Loire et PNR Livradois-Forez) le 26 mars 2026.
Une troisième chronique de données est donc exploitable sur la période comprise entre le 26 mars 2026 et la date de notification du marché (fin 2026).

L'analyse de ces chroniques de niveau d'eau permettrait d'avoir des éléments sur le fonctionnement de la tourbière en vue de la révision du document de gestion du site prévue en 2027.

Contenu de la mission :

La principale mission s'étalerait de fin 2026 à avril 2027 afin d'avoir les analyses pour alimenter les réflexions sur la révision du document de gestion.

Le syndicat mixte du Parc souhaite s'appuyer sur un prestataire afin de :
- Analyser les 3 chroniques de données produites depuis 2000 ;
- Fournir les données corrigées ;
- Formuler des hypothèses sur le fonctionnement hydrologique de la tourbière et son évolution dans le temps ;
- Proposer des recommandations pour la pérennisation du suivi, notamment sur la localisation des 5 sondes mises en place en 2026 ;
- Produire un rapport de synthèse ;
- Participer à une réunion de restitution (1/2 journée) pour les gestionnaires, les élus et les partenaires.

Le Parc fournira :
- Les données brutes des 3 chroniques au format Excel ;
- Le plan de localisation des piézomètres ainsi que les données au format shape (Lambert 93) ;
- Les relevés topographiques des 5 sondes réalisés en septembre 2026. Ce relevé permet de positionner les sondes les unes par rapport aux autres et par rapport au terrain naturel.

Rendus attendus :

- Réaliser un rapport de synthèse à la suite de l'analyse contenant à minima :
  - Une partie méthodologique ;
  - Une analyse des 3 chroniques de données avec des restitutions graphiques ;
  - Une analyse permettant d'émettre des hypothèses sur le fonctionnement hydrologique du site ;
  - Si les données le permettent, un avis sur la fonction drainante du fossé exutoire ;
  - Des recommandations pour la pérennisation du suivi, notamment sur la localisation des 5 sondes mises en place en 2026 ;
  - Une conclusion ;
  - Un résumé en 1 page ;
  - En annexe, seront fournies les données corrigées ;
- Présenter les résultats lors d'une réunion de restitution (en présentiel ou en visio-conférence) avec les gestionnaires, les élus et les partenaires.

Les rapports correspondant à cette mission seront fournis en version papier (un exemplaire couleur), et en version informatique (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec QGis. Les logos des financeurs (*) figureront sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe ;
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :

Calendrier :

- Fourniture des données de base par le Parc au prestataire retenu à la notification du marché (fin 2026) ;
- Rapport final :
  - version intermédiaire avant le 15 mars 2027 ;
  - version finale avant le 1er avril 2027.
- Réunion de restitution dans l'année 2027.

Le contrat sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 50%
2. Le prix : 40% ;
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 10%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

Le présent acte d'engagement simplifié signé.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché
Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte sera versé à la remise du rapport final attendu au plus tard le 1er avril 2027, sur présentation d'une facture ;
- Le solde sera versé après la réunion de restitution, sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **18/12/2026** à **12h** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :
Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs

Le……..

Signature et Cachet de l'entreprise

Le……..

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez